Centre de Formation d'Apprentis Universitaire
A L S A C E

DEPARTEMENT GENIE MECANIQUE ET PRODUCTIQUE

NOTE D'INFORMATION
A L'ATTENTION DES CANDIDATS A L'APPRENTISSAGE
EN 1ERE ANNEE DE D.U.T. GMP
ANNEE UNIVERSITAIRE 2012/2013

I) PROCEDURE A SUIVRE CONCERNANT LES CONTACTS AVEC LES ENTREPRISES

1°) Transmettre un C.V. et une lettre de motivation aux entreprises qui vous intéressent (si besoin, envoyer un mail à gmp.iutmulhouse@uha.fr pour obtenir la liste des entreprises avec lesquelles nous avons été en contact dans le cadre de l'apprentissage et des stages).

2°) Les entreprises prendront contact avec les candidats retenus pour un entretien. Lors de cet entretien, veuillez informer l'entreprise des modalités d'inscription figurant ci-dessous :

Pour être inscrit en apprentissage, il faut **être admis à suivre la formation ET avoir signé un contrat d'apprentissage valide avec une entreprise**.

Pour vous inscrire au CFAU, votre entreprise d'accueil devra se connecter au site Internet du CFAU à l'adresse **www.cfau.fr** afin de remplir votre **fiche de pré-inscription**.

Attention, vous pourrez signer votre contrat d'apprentissage seulement une fois l'admission à la formation prononcée.

3°) Dès qu'une entreprise a donné son accord pour vous accueillir, le signaler au secrétariat GMP.

II) PROCEDURE A SUIVRE CONCERNANT L'ADMISSION ET L'INSCRIPTION A L'IUT

Admission **: veuillez suivre la procédure POST-BAC telle qu'elle vous sera indiquée par votre établissement d'origine.**
Inscription **: pour pouvoir s'inscrire en 1ère année DUT GMP par apprentissage, il faut que l'étudiant soit admis par le jury d'admission. Seuls les candidats présentant une copie de leur contrat d'apprentissage pourront être inscrits directement en tant qu'apprentis.**

L'entreprise doit se rapprocher de la CCI dont elle dépend (coordonnées ci-dessous) pour demander le document Serfa FA 13a du contrat d'apprentissage.

III) DATES DE FORMATION

- A l'I.U.T. de Mulhouse (61, rue Albert Camus) :

. date de la rentrée : début septembre 2012 (la date sera précisée sur le site de l'IUT) ;

. date de fin de formation : 10/07/2014.

- A l'entreprise :

. début de la formation en entreprise : à la date d'effet du contrat, entre le 16/07/2012 et la date de la rentrée.

La durée du contrat est en principe de deux années. Les dates du contrat doivent couvrir les dates de la formation à l'IUT.

IV) CONTACTS – DEPARTEMENT GMP à l'I.U.T.

- Responsable de l'apprentissage	**Monsieur Patrick STEMMELEN 03.89.33.75.20**
- Secrétariat GMP	**Tél. 03.89.33.75.10./00 – Fax 03.89.33.75.05**
	mail : gmp.iutmulhouse@uha.fr - site web www.iutmulhouse.uha.fr

V) CONTACTS CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

- C.C.I. MULHOUSE	**Monsieur SCHUMACHER**	**03.89.66.71.71**
- C.C.I. COLMAR	**Monsieur BAVAU**	**03.89.20.20.20**
- C.C.I. STRASBOURG	**Madame MARIE**	**03.88.43.08.76**